



13ème mois avantage ou arnaque ?

Par Damsounet

Bonjour,
J'espère que vous allez bien

On m'a fait une proposition de contrat d'un salaire de 38000 euros sur 13 mois.

Cela veut dire que le vrai salaire mensuel est de 38000 / 13 ??

C'est un moyen aux entreprises d'attirer les candidats ??

Merci pour votre réponse et bonne soirée
Luso

Par yapasdequoi

Bonjour,
Il faut quand même comparer le salaire net ...

Le 13eme mois puisqu'il se situe en plus du salaire mensuel sera plus ponctionné par les cotisations sociales de toutes celles qui sont calculées par tranches.

Il est parfois plus avantageux en net de toucher le même salaire annuel sur 12 mois que sur 13 mois.

Par Damsounet

@Nazamou

Merci pour vos réponses

Si l'objectif pour percevoir le 13ème mois n'est pas atteint, je recevrais "que" 2923 X 12 mois ?

Par CToad

Bonjour

Le 13eme mois n'est pas sur objectifs vous confondez avec intéressement et participation, qui viennent en plus.

Je ne comprends pas la notion d'arnaque : on vous dit 38 k annuel, vous avez 38 k annuel. Personnellement j'apprécie les salaires de juin et de décembre, qui viennent renforcer les budgets vacances ou les creux liés aux fêtes.

Dans mon entreprise, le 13eme mois est même convertible en temps pour les salariés de plus de 50 ans, abondés généreusement, et capitalisables pour partir en retraite plus tôt

Par yapasdequoi

Le 13eme mois est contractuel, il ne dépend pas des objectifs atteints ou pas.

Par Henriri

Hello !

Damsounet, à quelques détails près un 13ème mois c'est une modalité de versement du salaire. Ce que vous devez faire c'est de comparer le salaire annuel qui vous est proposé à votre salaire annuel actuel, et/ou au salaire annuel d'une autre proposition(s). Pas question de comparer les salaires mensuels entre un emploi payé en 12 mois et un autre

payé en 13 mois.

Quelle "arnaque" voyez-vous dans un salaire en 13 mois ?

A+

Par janus2

Quelle "arnaque" voyez-vous dans un salaire en 13 mois ?

Bonjour,
Même question...

Par Damsounet

Bonjour,
Merci pour vos réponses

Un copain est lui aussi payé sur 13 mois, mais le treizième mois est versé SI ET SEULEMENT SI il n'a aucune absence au cours de l'année.

C'est pour cette raison que je me demande si c'est vraiment un avantage comme il suffit d'une demi-journée (ou moins) d'absence et on ne le touche pas..

Par CToad

Bonjour

Ce n'est pas un treizième mois, cela doit être une prime, sans doute d'assiduité mais cela m'étonne que ce soit un tout ou rien.

Par janus2

Personnellement, je touche un demi treizième mois avec la paie de juin et l'autre demi avec celle de décembre, sans aucune condition...

Par Damsounet

Pourtant la rh lui avait bien dit que c'était un 13ème mois lors de l'entretien.

C'est à la lecture du contrat qu'il a eu la surprise de cette contrainte.
D'où le mot "arnaque" utilisé dans mon message initial.

Par janus2

C'est à la lecture du contrat qu'il a eu la surprise de cette contrainte.
D'où le mot "arnaque" utilisé dans mon message initial.

Dans ce cas, ce n'est pas un 13ème mois, mais une prime soumise à condition. Le malentendu peut venir du fait que la valeur de cette prime équivaut à un mois de salaire.

Par Damsounet

Du coup, on est d'accord qu'on ne peut pas parler de salaire sur treize mois ou de treizième mois lorsqu'il s'agit d'une prime avec conditions ??

Comment vous interprétez ce passage du contrat ??

[url=https://ibb.co/Gk41XMX][img]https://i.ibb.co/Gk41XMX/20230409-194551.jpg[/img]][/url]

Par CToad

Non

Le treizième mois est un salaire. Votre ami n'a pas de treizième mois il a une prime, est tout.
Le treizième mois n'est pas une prime.

Par Damsounet

Comment vous interprétez ce passage du contrat ??

[url=https://ibb.co/Gk41XMX][img]https://i.ibb.co/Gk41XMX/20230409-194551.jpg[/img]][/url]

Il faut cliquer sur l'image vide pour voir l'image uploadée (désolé)

Par yapasdequoi

Comment comprenez-vous "présence" ?

Je pense que la personne doit être "employée" durant toute l'année (du 1er janvier au 31 décembre) = > Par exemple si embauchée au mois de juillet, elle ne touchera que la moitié de son 13eme mois.

Rien à voir avec les "absences" pour maladie, etc.

Pour une absence non justifiée, la personne n'est pas payée du tout, que ce soit en mois "normal" ou en 13eme mois ...

Par Damsounet

Merci pour votre réponse

Tous les treizième mois sont sous conditions comme celui-ci ?

Par yapasdequoi

Aucune idée.

Le prorata temporis est courant.

Toutes sortes de primes existent aussi selon des objectifs commerciaux ou d'assiduité ou autres critères.

Il faut bien lire le contrat avant de le signer.

Et quand on signe c'est qu'on accepte les conditions, il n'y a pas d'arnaque si on lit bien le contrat de travail.

Par Damsounet

Merci pour ta réponse

Je sais qu'il n'y a pas d'arnaque sur les contrats.

Ce qui me contrarie le plus (et me chagrine aussi) c'est les entourloupes qu'utilisent les recruteurs en évoquant un salaire alléchant, alors qu'au final ya plein de conditions pour avoir le treizième mois..

Par yapasdequoi

Pour le moment la seule condition c'est d'être employé dans l'entreprise...

Une négociation pour une embauche est une discussion où chacun cherche à séduire l'autre.

Ensuite il y a un écrit qui fixe les termes du contrat, dès lors que les 2 parties le signent.

En droit français c'est l'écrit qui compte.

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Inutile d'anticiper trop sur ce que "serait cette proposition d'embauche".

Comme dit par Henriri et Janus, y-a-t-il arnaque dans cette proposition de salaire sur 13 mois ?

La meilleure solution est de demander des précisions sur le contenu du contrat de travail, qui, pour moi est clair...[url=https://ibb.co/Gk41XMX]https://ibb.co/Gk41XMX[/url] et éventuellement négocier avant de le signer !

Par janus2

Bonjour,

Je viens de lire votre document, je ne vois pas où il y aurait une arnaque.

Il n'y a pas de condition particulière pour toucher le 13ème mois. Tout salarié ayant une année complète dans l'entreprise touche le 13ème mois et ceux embauchés en cours d'année le touchent au prorata temporis.

Qu'est-ce qui vous gêne là dedans ?

Par Damsounet

C'est chaud quand même de mentir sur une offre d'emploi.

Je ferais très attention, et surtout ne croirait plus aucun recruteur.

Merci

Par CToad

Bonjour,

pour ma part je n'aurais pas classé le 13ème mois dans la catégorie "arnaque alléchante pour attirer faussement un candidat". Le 13ème mois est quand même assez connu et classique, dans les grandes entreprises, ses règles aussi.

M'enfin si vous avez le loisir des offres d'emploi, arrêtez vous à cela et aller embaucher ailleurs. Mais votre vision des choses est, à mon sens, erronée et dommageable pour vous même. Être prudent, c'est bien, être paranoïaque (ce n'est pas une insulte pour moi ici, c'est dans le sens "chercher la petite bête"), cela limite les opportunités dans la vie.

C'est sans doute un de vos premiers emplois, si ce n'est le premier ? un salaire à 38 k?, cela peut être un niveau ingé avec quelques années d'expérience quand même, facilement une dizaine. Ou avez vous un profil extrêmement rare et c'est le salaire qu'on vous propose en sortie d'études ? Pardonnez mes questions, mais cela m'interpelle que vous n'ayez jamais entendu parlé du 13ème mois.

Par ESP

C'est chaud quand même de mentir sur une offre d'emploi.

Mais qui vous dit qu'ils mentent ?

Par Isadore

Je suis d'accord. Finalement, ce 13e mois n'est qu'un 13e classique, donc l'annonce n'avait visiblement rien d'un "mensonge". L'auteur de l'annonce n'a sans doute pas pensé que ça puisse être mal interprété.

Entre faire preuve de bon sens et ne plus croire aucun recruteur sur parole, il y a un pas à ne pas franchir. Ça peut devenir un travers, comme ces recruteurs qui partent du principe que tous les candidats sont des menteurs en puissance qui ne font que truquer leurs CV.

J'en ai eu un qui m'a dit en face qu'il retirait systématiquement un niveau sur la connaissance des langues annoncées sur le CV. Quand je lui ai proposé de poursuivre l'entretien en anglais, il n'a pas voulu. Mon année d'étude à l'étranger dans un pays anglophone, notes à l'appui, mes références professionnelles, rien à cirer, les candidats trafiquent leurs

CV point.

Il faut poser les bonnes questions, se méfier des offres trop alléchantes, et bien lire son contrat. Mais l'employeur moyen n'est pas plus malhonnête que le salarié moyen.

Par janus2

C'est chaud quand même de mentir sur une offre d'emploi.

Bonjour,
Mais de quoi parlez-vous exactement ? De quel mensonge ?
Vous êtes dur à suivre...

Par Damsounet

Bonjour,
Mais de quoi parlez-vous exactement ? De quel mensonge ?
Vous êtes dur à suivre...

@Janus

Je ne suis pas du tout dur à suivre.

Je parle de manière générale.

On a tous nos critères sur les offres d'emplois, et je trouve dommage de mentir sur un poste en indiquant un salaire (ou autre) totalement faux.

Dernièrement, j'ai postulé à une autre offre sur laquelle le salaire était noté "à partir de 30K?", et il s'est avéré que c'était 30 K? MAXIMUM lors de l'entretien..

Les recruteurs font déplacer les gens pour rien (je vis dans une très grande ville, et j'ai fait plus d'une heure de transport pour rien), et on s'embête à se présenter lors de l'entretien pour voir que l'offre n'est pas du tout en adéquation avec notre recherche au final.

Par janus2

Je ne suis pas du tout dur à suivre.

Bah si, vous dites d'abord : "On m'a fait une proposition de contrat d'un salaire de 38000 euros sur 13 mois."

Puis ensuite : "C'est chaud quand même de mentir sur une offre d'emploi."

Que considérez-vous comme un mensonge dans cette proposition de 38000? sur 13 mois ?

Par Damsounet

Relire message..

C'est écrit "de manière générale", et il me semble aussi avoir donné un exemple..

Par ESP

Je ne comprends pas bien pourquoi on tourne en rond sur ce sujet..
Comme dit précédemment :
Inutile d'anticiper trop sur ce que "serait cette proposition d'embauche".

Y-a-t-il mensonge ?

Comme dit par Henriri et Janus, y-a-t-il arnaque dans cette proposition de salaire sur 13 mois ?

La meilleure solution est de demander des précisions sur le contenu du contrat de travail, qui, pour moi est clair...[url=https://ibb.co/Gk41XMX]https://ibb.co/Gk41XMX[/url] et éventuellement négocier avant de le signer !

Par Damsounet

Sujet clos comme on s'écarte du post principal

Merci à toutes et tous pour vos réponses